

B1**Informations sur les États contractants****B1****ZW****ZIMBABWE****ZW****Informations générales**

Nom de l'office :	Zimbabwe Intellectual Property Office Office de la propriété intellectuelle du Zimbabwe
Siège :	Century House East, 38 N. Mandela Avenue, Harare, Zimbabwe
Adresse postale :	P.O. Box CY 177, Causeway, Harare, Zimbabwe
Téléphone :	(263-4) 78 18 35, 77 55 44/45/46
Télécopieur :	(263-4) 77 73 72
Courrier électronique :	fmaredza@yahoo.com
Internet :	–
L'office accepte-t-il le dépôt de documents par des moyens de télécommunication (règle 92.4 du PCT) ?	Oui, par télécopieur
Quels types de documents peuvent être transmis par ces moyens ?	Tous types de documents
L'original du document doit-il être remis dans tous les cas ?	Oui, dans un délai d'un mois à compter de la date de la transmission
L'office accepterait-il que soit produite, en cas de perte ou de retard du courrier, la preuve qu'un document a été expédié lorsque l'expédition a été faite par une entreprise d'acheminement autre que l'administration postale (règle 82.1 du PCT) ?	Oui, à condition que l'entreprise d'acheminement soit DHL
Office récepteur compétent pour les nationaux du Zimbabwe et les personnes qui y sont domiciliées :	Office de la propriété intellectuelle du Zimbabwe, Office de l'ARIPO ou Bureau international de l'OMPI, au choix du déposant (voir l'annexe C)
Office désigné (ou élu) compétent si le Zimbabwe est désigné (ou élu) :	Protection nationale : Office de la propriété intellectuelle du Zimbabwe (voir la phase nationale) Protection ARIPO : Office de l'ARIPO (voir la phase nationale)
Le Zimbabwe peut-il être élu ?	Oui (lié par le chapitre II du PCT)
Types de protection disponibles par la voie PCT :	Nationale : Brevets, brevets d'addition ARIPO : Brevets, modèles d'utilité (un modèle d'utilité peut être demandé au lieu ou en plus d'un brevet ARIPO)

[Suite sur la page suivante]

B1 Informations sur les États contractants B1

ZW ZIMBABWE ZW

[Suite]

Dispositions de la législation du Zimbabwe relatives à la recherche de type international: Néant

Protection provisoire à la suite de la publication internationale: Néant

Informations utiles si le Zimbabwe est désigné (ou élu)

Pour la protection nationale

Délai dans lequel le nom et l'adresse de l'inventeur doivent être communiqués si le Zimbabwe est désigné (ou élu):	Doivent figurer dans la requête. Si les renseignements se rapportant à l'inventeur n'ont pas été communiqués à l'expiration du délai applicable selon l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office invitera le déposant à faire le nécessaire dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de l'invitation.
--	---

Existe-t-il des dispositions particulières relatives au dépôt de micro-organismes et autre matériel biologique?	Non
---	-----

Pour un brevet ARIPO – Voir Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (AP) à l'annexe B2
